



Laurence Bouteiller – Marianne Giller - SE UNSA 71

à :

Monsieur le Directeur des services départementaux de l'Education nationale,

Objet : Questions diverses à la CAPD 28 Mai 2013

- **Jour de carence** : l'annulation de l'application du décret jour de carence faite en février 2013 ne s'est pas encore appliquée. Quand sera-t-elle effective?
- **Concours interne** : aucune place n'a été ouverte dans l'académie de Dijon mais personne n'en a été informé et des collègues ont préparé le concours. Nous aurions souhaité que les inscrits soient informés suffisamment tôt, l'arrêté de répartition datant du 22 février et le courrier prévenant les candidats a été reçu le 2 avril pour un concours prévu à la date du 17 avril.
- **Postes particuliers** : les collègues qui peuvent arriver sur un poste particulier soumis à une commission sont :
 - ceux qui ont candidaté, et ont été entendus lors d'un entretien avec un avis favorable de l'IEN et de la commission,
 - ceux qui ont déjà été reçus au cours des trois dernières années, ou sont déjà titulaires d'un tel poste. Pouvez-vous nous confirmer ces conditions impératives pour être affecté au mouvement sur un tel poste ?
- **DIF** : 4 demandes ont été reçues favorablement après le rejet de toutes les demandes lors de la dernière CAPD, pouvez-vous nous indiquer quels ont été les critères de choix des collègues et comment seront attribuées les allocations concernant ce DIF ?
- **Temps partiel** : les collègues demandant un temps partiel sur autorisation doivent fournir une lettre de motivation alors que jusqu'à cette année toutes les demandes étaient acceptées. Pouvons-nous savoir quels sont les critères qui feront que l'accord sera donné ou non ?
- **Stages CAPA SH** : le budget alloué à la formation est le même qu'en 2012. Au cours d'une réunion sur les BOP, le rectorat a expliqué que les choix départementaux d'utilisation de ce budget sont libres. Quels sont-ils pour le département de Saône et Loire ?

Chalon sur Saône, le 21 mai 2013